

L'EFFECTIVITÉ DU DROIT DU TRAVAIL DJIBOUTIEN



RÉSUMÉ

La question de l'effectivité du droit du travail s'inscrit, dans une certaine mesure, dans la réalisation de l'un des objectifs de développement durable que se sont assignés les États membres de l'OIT, en l'occurrence celui d'un travail décent pour tous. Plus généralement, elle se rattache à la problématique générale de l'effectivité du droit. La République de Djibouti, jeune nation africaine qui n'a pas une longue tradition dans l'expérience du droit étatique se trouve confrontée, comme c'est le cas singulièrement en Afrique, à une situation d'ineffectivité du droit du travail. Cet article analyse les principaux symptômes de cette ineffectivité, en identifie les causes et explore les facteurs d'une meilleure application du droit du travail djiboutien.

***MOTS-CLÉS:** Effectivité, libéralisation, économie informelle, violations de droits, institutions du droit du travail, défauts du droit, mimétisme juridique.*

ABSTRACT

The question of the effectiveness of labour law is, to a certain extent, part of the achievement of one of the sustainable development objectives set by the ILO member states, namely decent work for all. More generally, it is linked to the general issue of the effectiveness of the law. The Republic of Djibouti, a young African nation without a long tradition of state law, finds itself confronted, as is the case singularly in Africa, with a situation of ineffectiveness of labour law. This article reveals the main symptoms of this ineffectiveness, identifies the causes and explores the factors that could improve the application of Djibouti's labour law.

***KEYWORDS:** Effectiveness, Liberalisation, Informal Economy, Violations of Rights, Labour Law Institutions, Defects in the Law, Legal Mimicry.*